



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 13 DECEMBRE 2018 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D2 - Salle de spectacle EDEN - Actualisation des tarifs et contrat de location de l'équipement

Date de convocation : 7 décembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 24

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Jean-Louis BORDESSOULES, Annabel TARIN, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Henoch CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 5

Daniel BARBARIN	donne pouvoir à	Mme la Maire
Patrice BOUCHET	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Anthony MORIN	donne pouvoir à	Jean MOUTARDE
Antoine BORDAS	donne pouvoir à	Michel JARNOUX
Henriette DIADIO-DASYLVA	donne pouvoir à	Sylvie FORGEARD-GRIGNON

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Jean MOUTARDE

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
sous le n° 017-211703475-20181213-
2018_12_D2-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 18 décembre 2018
Affiché le 18 décembre 2018

N° 2 - Salle de spectacle EDEN - Actualisation des tarifs et du contrat de location de l'équipement

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

Par délibération du 5 juillet 2018, le Conseil municipal a validé la gestion en régie directe de la nouvelle salle de spectacle EDEN ainsi que le modèle type de contrat de location et la grille tarifaire correspondante.

Après 4 mois de fonctionnement, il s'avère nécessaire de procéder à certaines modifications pour conforter la vocation culturelle de cet équipement et favoriser l'accès de publics éloignés aux offres culturelles sur notre territoire.

La salle de spectacle EDEN est un outil essentiel au service de la politique culturelle. L'objectif vise ainsi à louer cet équipement en priorité :

- 1- à des associations professionnelles, titulaires de la licence d'entrepreneur de spectacle, dotées de compétences, de moyens matériels et humains pour :
 - y proposer une programmation artistique et culturelle de spectacles vivants ou une programmation musicale en priorité ciblée sur les musiques actuelles ;
 - y organiser des actions de médiation culturelle auprès des publics ou soutenir la création artistique par l'accueil d'artistes en résidence ;
- 2- à des associations locales œuvrant dans le champ culturel pour :
 - y organiser tous styles de spectacles vivants ou artistiques, ou tout évènement à vocation culturelle ;
- 3- aux clubs et aux écoles de danse de Saint-Jean-d'Angély pour :
 - y organiser les galas de danse de fin d'année.

La politique tarifaire proposée permet d'instaurer des tarifs préférentiels, sous la forme de forfait de location, traduisant cette volonté de conforter la vocation culturelle de l'équipement. Il est plus particulièrement proposé de créer 2 nouveaux tarifs pour :

- les associations culturelles professionnelles en vue d'organiser des actions de création artistique et de médiation culturelle auprès des publics ;
- les associations culturelles locales pour l'organisation de tous styles de spectacles vivants ou artistiques, ou tout évènement à vocation culturelle.

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20181213-
2018_12_D2-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 18 décembre 2018

Affiché le 18 décembre 2018

Pour autant, cet équipement est également un outil qui peut être mobilisé au bénéfice du développement local et contribuer au rayonnement de la Ville de Saint-Jean-d'Angély. C'est pourquoi, cet équipement pourra être loué par toutes les autres associations, les entreprises ou tout autre organisme souhaitant en bénéficier pour l'organisation de manifestations, séminaires, cérémonies, ...

Pour assurer un fonctionnement générant des recettes de location, la gratuité de la salle de spectacle reste exceptionnelle et possible dans 2 cas uniquement :

- 1- pour les manifestations et actions organisées directement par la Ville de Saint-Jean-d'Angély ;
- 2- pour les établissements scolaires de Saint-Jean-d'Angély, à raison d'une fois par an, par établissement.

Par ailleurs, il est prévu que les tarifs de location comprennent la présence du régisseur qui est obligatoire dans le cadre de toute activité culturelle ou dès lors que des équipements techniques sont nécessaires. En revanche pour les autres activités, la location s'entend de 9h à 23h30 et comprend les services du régisseur dont la présence est obligatoire uniquement dans le cas où des équipements techniques sont nécessaires.

En conséquence, il convient de modifier la grille tarifaire ainsi que le modèle type de contrat de location de l'équipement à compter du 1^{er} janvier 2019.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter la grille tarifaire ci-jointe ;
- d'approuver le modèle-type de contrat de location ci-joint ;
- d'autoriser Mme la Maire ou son représentant à signer tout document relatif aux locations de l'équipement ;
- d'approuver leur entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (27)

Pour : 22 Contre : 5 Abstentions : 2

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20181213-
2018_12_D2-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 18 décembre 2018
Affiché le 18 décembre 2018

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.